

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANSE**

**Séance du 08/12/2025**

**OBJET : Ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget 2026**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 21**

**Nombre d'exprimés : 25**

**Date convocation : 01/12/2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Bruno PONNET, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Marie-Claire PAQUET, Fabrice MORICHON, Didier RICHERD, Gilbert PRIGENT

Procurations :

Luc FERJULE donne pouvoir à Xavier FELIX

Roseline MHARI AGOURRAME donne pouvoir à Claire ROSIER

Céline BABUS donne pouvoir à Ludivine CHIERICI

Ouda MECHAIN donne pouvoir à Emmanuelle SCHARFF

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif (BP) de l'exercice 2026 de la Commune de Anse sera voté au mois de février. Le Code général des collectivités territoriales (L1612-1) prévoit ce cas de figure et réglemente précisément la possibilité de commencer à exécuter un budget avant son vote effectif.

Ces dispositions permettent d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le BP 2026.

Il est proposé de voter une nouvelle ouverture anticipée des crédits d'investissement calculée sur 25 % des crédits votés sur l'exercice 2025 (BP + décisions modificatives).

En investissement, il est ainsi possible :

- d'engager et mandater dès le 1er janvier 2026 les restes à réaliser de dépenses d'investissement de l'année 2025 qui seront arrêtés au 31 décembre 2025,

- de mandater les engagements pris dans le cadre d'une autorisation de programme (AP) dans la limite des crédits de paiement (CP) prévus pour 2026 par les délibérations d'ouverture et de mise à jour des AP.

- d'engager et mandater de nouveaux crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser. Aussi, afin de ne pas retarder l'engagement d'opérations d'investissements, Monsieur le Maire sollicite cette autorisation.

Considérant que l'autorisation mentionnée doit préciser le montant de l'affectation des crédits, elle se décompose donc comme suit :

Pour mémoire, crédits ouverts au BP 2025 (hors AP/CP) :

Chapitres / opérations	Libellés	BP 2025	RAR	DM1	DM2	Total BP + RAR + DM
chapitre 20	Immobilisations incorporelles	60 570,00 €	7 860,00 €	0,00 €	0,00 €	68 430,00 €
chapitre 21	immobilisations corporelles	1 611 113,12 €	89 705,12 €	0,00 €	0,00 €	1 700 818,24 €
chapitre 23	immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
chapitre 27	autres immobilisations financières	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 691 683,12 €</b>	<b>97 565,12 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 789 248,24 €</b>

Proposition d'ouverture anticipée de crédits 2026 :

Chapitres	Libellés	Total BP + RAR + DM 2025	OUVERTURES CREDITS 2026
20	Immobilisations incorporelles	68 430,00 €	17 107,50 €
21	immobilisations corporelles	1 700 818,24 €	425 204,56 €
23	immobilisations en cours (hors AP/CP)	0,00 €	0,00 €
27	autres immobilisations financières	20 000,00 €	5 000,00 €

Le Conseil sera amené à se prononcer sur cette proposition d'ouverture anticipée de crédits 2026.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### A l'unanimité des votants

**1°) AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants définis ci-dessus dans l'attente du vote du BP 2026

**2°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire,**  
**Daniel POMERET**

**Le secrétaire**  
**Jean-Luc LAFOND**